



**laRegion.fr**

**Groupe de travail du CNIS sur l'évolution du questionnaire  
du recensement de la population**

**Séance n° 5 du 14 décembre sur les origines géographiques, les  
migrations et la mobilité résidentielle**

**Contribution écrite de Mme Catherine Colin**  
*Conseil Régional du Languedoc Roussillon*

La connaissance des caractéristiques socio-démographiques des populations est la base de l'élaboration de politiques publiques efficaces. Depuis le début des années 2000, le territoire national est dans un contexte de mobilité accrue des ménages. Il s'avère, en effet, qu'entre 2000 et 2005, 700 000 habitants par an ont changé de Région en France métropolitaine, alors qu'ils n'étaient que 525 000 au cours de la décennie précédente (Insee, Repères chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon, n°1, janvier 2008).

Il est également évident que dans les régions où ces transferts de population sont accrus, les caractéristiques des migrants sont des éléments essentiels à prendre en compte pour construire un diagnostic précis des besoins des populations locales.

Le Languedoc Roussillon est une des régions les plus attractives de France métropolitaine. Son dynamisme démographique est porté principalement par les mobilités résidentielles. Entre 2002 et 2007, 234 000 personnes sont venues d'une autre région française pour s'installer en Languedoc Roussillon alors que 150 000 l'ont quitté. Le solde moyen annuel est ainsi de 72 personnes supplémentaires pour 10 000 habitants (Insee, Repères synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon, n°6, septembre 2011).

Par ailleurs le Languedoc Roussillon est aussi l'une des régions où les taux de chômage sont les plus élevés parmi les régions françaises. Se pose alors la question de l'impact des migrations sur les taux de chômage. Résultent-ils des migrations résidentielles ?

Dans un tel contexte, il paraît donc fondamental de connaître les caractéristiques des migrants au moment de leur arrivée plutôt qu'au moment de leur recensement.

La version 2011 du questionnaire de recensement présente déjà une réelle amélioration dans la mesure où la partie 5 relative au lieu de résidence a été modifiée pour prendre en compte la situation des enquêtés un an avant le recensement, alors que ce délai était de 5 ans dans les précédents questionnaires de recensement. Il semble ainsi pertinent de déduire les caractéristiques d'une personne à un instant « t » en se basant sur une mesure réalisée un an plus tard. La véracité de cette assertion doit toutefois être relativisée selon la caractéristique prise en compte. Ainsi, si pour une variable telle que le niveau de formation, elle apparaît fondée (ex : il est certain qu'une personne ayant un niveau de formation Bac +3 avait au moins un niveau bac+2 l'année précédente), elle l'est beaucoup moins lorsqu'il est question des situations d'emploisurtout lorsque cet emploi est précaire. (Ex : une personne se déclarant au chômage au moment du recensement pouvait occuper un emploi un an auparavant, ou a pu réaliser plusieurs missions intérimaires).

La partie 16 du questionnaire permet d'affiner la connaissance des demandeurs d'emploi et permet en particulier d'identifier les « chômeurs » de longue durée qui étaient en situation de demande d'emploi au moment de leur migration. Par contre, elle ne permet pas de déduire si les demandeurs d'emploi depuis moins d'un an, l'étaient au moment de leur changement de résidence.

Une modification de la partie 16 telle que les enquêtés soient interrogés sur la durée de leur recherche d'emploi pourrait lever la majeure partie des ambiguïtés.

Catherine Colin  
Responsable des données statistiques et  
documentaires  
Direction des Archives et de la Documentation  
Conseil Régional du Languedoc Roussillon